



*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Service de la prévention des risques  
Unité des risques naturels majeurs  
Affaire suivie par Ghislaine Verrhiest et Fabienne  
Carmignani*

Marseille, le 25 octobre 2016

Etat-Major Interministériel de Zone de Défense  
et de Sécurité Sud  
*Affaire suivie par Myriam SANCHEZ-KITIC*

**1<sup>ère</sup> réunion de la communauté de travail  
« Prévention des inondations sur l'arc méditerranéen »  
19 octobre 2016 à l'ENSOSP d'Aix en Provence  
COMPTE-RENDU DES ECHANGES  
Rédaction : DREAL Paca avec l'appui de la DDT 84**

**Synthèse des échanges :**

- la réunion a rassemblé plus de 120 participants venant de l'ensemble des structures invitées et de tous les territoires,
- le caractère violent et inopiné des pluies méditerranéennes intenses a été rappelé,
- les phases de préparation de la crise sont indispensables, les exercices de crise permettent des ajustements des procédures, l'implication de l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités reste un élément de réussite,
- la préfecture des Alpes Maritimes réfléchit à mettre en place un binôme de préfets, l'un pour la direction du COD et l'autre pour la gestion des relations avec la presse,
- contrôle des permis de construire en zones inondables reste une question de fond,
- la question du rôle des syndicats de rivières dans la gestion de crise a été posée,
- Météo France travaille pour disposer à l'avenir de prévision météo à l'échelle infra-départementale,
- le travail de pédagogie auprès des élus doit se poursuivre en particulier pour l'appropriation des outils météo par les techniciens des collectivités,
- la question d'une meilleure fiabilité de la base GASPARD a été posée à la DGPR,
- les outils de gestion de crise ne sont pas identiques entre les ministères et les territoires, chaque structure a son outil, qui répond à ses propres attentes, les participants ont souligné le besoin de disposer de données inter-opérables.

## 1. Ouverture par M. Stéphane BOUILLON, préfet de la zone de défense et de sécurité sud et préfet coordonnateur de la façade méditerranéenne

M. le Préfet a rappelé l'objet de cette réunion qui réunit l'ensemble des intervenants au sein des services de l'Etat (ainsi que des experts techniques) sur le sujet de la prévention des inondations sur l'arc méditerranéen élargi (15 départements de la zone de défense sud). Cette prévention doit s'organiser pour que les différents services aient la capacité à intervenir au-delà d'un département. Notons qu'il reste difficile de prévoir où vont frapper les pluies méditerranéennes intenses. M. le Préfet a rappelé les instructions de la Ministre chargée de l'Environnement et du Ministre de l'Intérieur du mois de juin 2016 (courriers du 22 juin aux élus et du 26 juin aux préfets). La campagne dite « cévenole » a mis en place diverses actions d'information auprès du grand public dont un kit de communication, des actions auprès des scolaires, etc. Les préfetures ont donc réuni leurs CDRNM ou CDSC pour passer le message aux maires. Dans les Bouches du Rhône, il est prévu de réaliser, avant fin 2016, un exercice de crise sur l'Huveaune avec les 6 communes concernées par les inondations, cet exercice a dû être repoussé car une vigilance orange était annoncée le jour où il était programmé. Cette journée sera l'occasion d'évoquer les actions de mutualisation à l'échelle de la nouvelle zone de défense sud, d'avoir des approches communes et partagées entre tous les partenaires, de mutualiser les moyens techniques et humains. Une des questions qui se pose lors de la crise, c'est par exemple de mobiliser les équipes de « plongeurs en rivières en crues » dans des départements voisins de la catastrophe. Une difficulté rencontrée est de transporter physiquement ces équipes sur les lieux alors que des routes sont coupées. En coordination avec les réflexions menées actuellement sur la gestion des crises en cas d'attentat, les moyens aériens de la sécurité civile et éventuellement de l'armée seront plus mobilisés à l'avenir. M. le Préfet souhaite aux différents participants une journée riche en enseignements et en échanges d'expériences.

***Les présentations qui ont eu lieu tout au long de la journée sont jointes au présent compte-rendu. Dans certains cas, certaines réflexions, points clés ou idées phares sont présentées en italique.***

## 2. Eléments de contexte

- Retour d'expérience des événements des 3 et 4 octobre 2015 (François-Xavier LAUCH – Directeur de Cabinet de la préfecture des Alpes Maritimes et Serge CASTEL – Directeur de la DDTM des Alpes Maritimes)

**Points clés :** *Dans la nuit du 3 octobre, la pluie tombée très violemment mais cela n'a duré que 2 heures sur des communes très peuplées. Au niveau des 20 victimes, beaucoup de décès sont liés à des mauvais réflexes, la localisation des victimes concerne des zones inondables déjà recensées dans les PPRi ou les Atlas de Zones Inondables. Le COD a été déclenché trop tard, ses équipements sont obsolètes, les agents du COD ne connaissaient pas les contacts au sein des mairies, certaines mairies n'ont pas relayé la vigilance orange auprès de leur population. La préfecture des Alpes Maritimes rappelle que l'ouverture à l'avance d'un COD constitué de personnes en « veille » est conseillée. Lors de la crise, certains agents du COD tout comme des policiers sont dans l'impossibilité de sortir de chez eux. Les associations de sécurité civile doivent être mieux associées. Au niveau du COD, il est nécessaire d'avoir un binôme de préfets, l'un pour la direction du COD et l'autre pour la gestion des relations avec la presse. La DDTM souligne que les habitants dont le logement a été sinistré considèrent cette crue comme exceptionnelle et ne reconnaissent pas qu'elle peut à nouveau se produire rapidement. Le parc d'attraction de Marineland sera évacué lorsque la vigilance passe en orange, comme récemment où 450 personnes ont été évacuées dans le calme. Le contrôle des permis de construire en zones inondables ou celui des prescriptions des PPRi reste un problème au niveau des moyens de l'Etat. De même, les PPRi demandaient la mise en œuvre*

*de batardeaux au niveau des parkings de copropriétés souterrains. Il faut travailler sur le triptique : gestion de crise, acculturation des populations, et communication.*

**Echanges avec la salle :** Le Directeur de cabinet de la préfecture de l'Hérault a présenté rapidement l'organisation mise en place lors de la vigilance orange « pluies » du 13 et 14 octobre dans le département. Dans ce département, la mémoire collective des événements passés fonctionne bien. Le mercredi à 17h, la décision a été prise de fermer les établissements scolaires et d'annuler les grands événements dont un concert qui attendait 13 000 personnes. Cette décision a été bien perçue par la population et bien relayée par les élus. Comme le précisait la préfecture et la DDTM des Alpes-Maritimes, le « couple » Etat-Maire a bien fonctionné. Le jeudi le trafic a été considérablement réduit et le fait que les citoyens restent chez eux a certainement évité des accidents.

Les participants ont souvent rappelé la distinction à faire entre l'alerte et la vigilance.

Le CGEDD pose la question du rôle des syndicats de rivières dans la gestion de crise. La préfecture 06 rappelle que les responsabilités portent sur le préfet et sur le maire. D'importants moyens humains sont mobilisables avec « force 06 » (sapeurs pompiers forestiers, diverses interventions dont le déblaiement des embâcles) et financiers avec la Métropole de Nice. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, une EPTB regroupant l'ensemble des bassins versants du 06 doit être créée pour exercer la compétence GEMAPI.

- « Campagne cévenole » (Sylvie GRECIET - Adjointe au chef du bureau « information préventive » - DGPR)

**Points clés :** Rappel des supports de communication (7200 affiches dans l'arc entre préfectures et communes, campagne média radio à relayer sur les sites internet), le kit de communication est disponible sur le site du ministère. La DGPR a prévu de réaliser un document méthodologique à jour sur les DICRIM, les PCS et les Porter à Connaissance du risque. Elle propose aussi de capitaliser les bonnes pratiques qui auront été réalisées dans le cadre de l'appel à projet de 20k€ d'actions d'information préventive dans le cadre des SLGRI. Le deuxième appel à projet « aménager en zone inondable constructible » a été lancé. Le programme AIGUAT porté par l'IFFO-RME a permis une sensibilisation et formation adéquate dans les collèges de l'académie de Nice.

**Echanges avec la salle :** Le SPC Grand Delta souligne que des définitions claires doivent être données au grand public. Les pluies qualifiées d'épisode cévenol arrivent en automne. Par contre, en toute saison les départements du Sud de la France peuvent être soumis à des pluies méditerranéennes intenses. Il souligne que certains élus ne comprennent pas qu'on leur demande de fermer les écoles pour limiter les déplacements alors qu'ils sont mitoyens de la zone soumise aux pluies intenses. Il regrette aussi que des sites non nationaux comme météoconsult arrivent en premier sur les recherches google. La DGPR précise qu'il faut acheter des mots clés à google et que cela a un coût important.

- Présentation des modalités de travail sur l'arc méd. (Fabienne FOURNIER-BERAUD – Adjointe au chef du service prévention des risques - DREAL de zone)

**Points clés :** En complément du travail mené sur l'arc méd. « élargi », une Commission Administrative de Façade présentera le 9 décembre au corps préfectoral différents sujets dont les conclusions et perspectives de cette journée.

- Bilan des actions campagne cévenole (Fabienne FOURNIER-BERAUD – Adjointe au chef du service prévention des risques - DREAL de zone)
- Synthèse sur les retours reçus sur l'enquête web auprès des communes (Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC – Chef de l'unité des risques naturels majeurs - DREAL de zone)
- Actions du COZ en cas de vigilance orange et rouge (Jean-François FENECH – Chef du bureau des opérations – EMIZ Sud)
- Dispositions du Système d'Alerte et d'Information des Populations – SAIP – 10 min (Hélène HALBRECK, Adjointe au chef du bureau de l'alerte et de la sensibilisation du public et Annick VALETTE, Chef de la section alerte – DGSCGC en visioconférence)

**Points clés :**

*La DREAL présente le retour du questionnaire aux maires. La date limite est repoussée au 15 novembre, il faut à nouveau relayer cette enquête auprès des maires. Au niveau des 20 % de retour, quelques tendances sont constatées :*

- *la nécessité d'accompagnement par les services de l'État sur les DICRIM, PCS,*
- *aucune opération de communication sur les risques par les Maires auprès des populations.*
- *manque d'articulation entre les différents outils de gestion de crise (PCS, PPMS, cahier de recommandation campings),*
- *les exercices de crise ne sont pas réalisés par les maires,*
- *SAIP reste peu relayé par les élus aux populations,*
- *méconnaissance des établissements sensibles en cas d'inondation par les élus,*
- *des freins à l'engagement des communes : manque de temps, de moyens et la complexité des textes d'où la nécessité d'accompagner les communes pas les services de l'Etat.*

**Echanges avec la salle :**

La préfecture des Alpes de Haute Provence mentionne qu'un exercice de crise a bien été réalisé le 8 juillet. Elle regrette que le système de sécurité Espéris des téléphones portables du corps préfectoral bloque l'accès à l'application SAIP. Le sujet est connu par les instances nationales.

Le SIDPC des Pyrénées Orientales propose que l'application SAIP se limite aux événements réels et ne mentionne pas les vigilances météo qui sont disponibles sur le site de Météo France.

La DGSCGC précise que le système SAIP est basé sur une information descendante. En réponse à une question, elle informe les participants qu'un chantier est aussi en cours sur l'information remontante du terrain mais c'est une autre direction qui suit le dossier.

### **3. Démarche de gestion multi-partenariale**

- Labellisation et émergence des programmes d'action pour la prévention du risque inondation (PAPI) et plan de submersion rapide (PSR) (Kristell ASTIER-COHU -Chef de service adjoint « prévention des risques »- DREAL de bassin) + Démarches en Occitanie et cas de Nîmes (Philippe CHAPELET – Directeur des Risques Naturels – DREAL Occitanie et Françoise TROMAS - Chef du service Eau et Inondation – DDTM du Gard)

**Points clés :** *La DREAL Occitanie explique que le découpage géographique n'est pas simple sur cette grande région. La quasi totalité des zones impactées de la région sont couvertes par des PAPI. Il rappelle que les porteurs de PAPI sont des relais de l'action de l'État sur les épisodes méditerranéens. Il insiste sur l'impératif de ne pas bloquer ces acteurs nécessaires avec la réforme GEMAPI, pouvoir bien les accompagner.*

*La DDTM du Gard présente le PAPI de Nîmes, un certain nombre de travaux ne sont pas pris en charge car ils relèvent du ruissellement, et non du débordement de « cours d'eau ». En effet, les cadereaux d'Alès, d'Uzès, etc qui traversent la ville de Nîmes ne ressemblent pas à des cours d'eau en temps normal, ils sont le plus souvent à sec, mais lorsque le Karst est saturé, et qu'un évènement de pluie intense se produit, ce sont bien les cadereaux qui débordent, avec des débits énormes. Où met-on la limite entre « cours d'eau » et « non cours d'eau », et où la met-on entre ruissellement et débordement ?*

*Le PAPI de Nîmes réalise des actions de mitigation dont plus de 700 diagnostics dans des logements. 40 maisons individuelles ont déjà été délocalisées car situées dans des zones très dangereuses. Ces actions sont longues et complexes à mettre en oeuvre. La DTTM est bien sûr disponible pour partager cette expérience avec d'autres PAPI du secteur de l'arc méditerranéen.*

- *Élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) sur les territoires à risque important d'inondation (TRI) et bilan des réponses à l'appel à projets « information préventive » de 20 k euros lancé par la ministre de l'écologie en juin 2016 (Fabienne CARMIGNANI – Chargée de mission « inondation » au sein de l'unité des risques naturels majeurs - DREAL de zone) + présentation du projet à venir sur l'Aude (Eric SIDORSKI – Chef du service « prévention des risques » - DDTM de l'Aude)*

**Points clés :** *Les actions proposées dans l'appel à projet de 20 k€ proposent de nouveaux supports (films, journée citoyenne) et de nouvelles cibles. La DDTM de l'Aude présente deux actions innovantes : Mon entreprise face au risque d'inondation, une application smartphone à Narbonne et un jeu de stratégie sur le risque inondation à Carcassonne.*

#### **Echanges avec la salle**

Le CEPRI note que les services de l'Etat sont fortement mobilisés sur les différentes thématiques de cette journée. Il rappelle que le travail de pédagogie auprès des élus reste long à faire. Pour les élus, la prévention des inondations se limite souvent aux axes 6 et 7 des PAPI qui traitent de la manière de se protéger contre l'aléa : ralentissement des écoulements et gestion des ouvrages de protection. On peut rappeler que la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation est finalement assez récente puisqu'elle date de 2014 et que la nouvelle posture de ne pas investir tout dans les travaux de protection n'est pas forcément portée par les élus.

La DREAL Occitanie confirme qu'une fois les travaux de protection réalisés sur les digues, les élus considèrent que les zones situées derrière les digues sont protégées et que la question est close. Les élus ne distinguent pas forcément les risques potentiels en particulier lors que les travaux sont réalisés pour une protection contre une crue cinquantennale. Il semble aussi important d'associer les services qui travaillent sur la gestion de crise et sa préparation aux démarches des PAPI.

- *Étude et expérimentations relatives à la gestion du risque de ruissellement (Christophe MOULIN – Chargé d'affaires « risques » au sein du département Risques Eau Construction – Cerema et Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC – Chef de l'unité des risques naturels majeurs – DREAL de zone)*

**Points clés :** *Cette étude sur un large territoire avec des territoires témoins constitue la première étape pour répondre aux demandes de l'instruction du Gouvernement du 31 décembre 2015 relative à la prévention des inondations et aux mesures particulières pour l'arc méditerranéen face aux événements météorologiques extrêmes.*

#### **4. Information préventive**

- *Mise à jour des Dossiers Départements sur les Risques Majeurs (Michel SACHER – Directeur du Cyprès)*
- *État des lieux quantitatif des Dossiers d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) et analyse qualitative (Michel SACHER – Directeur du Cyprès)*

**Points clés :** *Le CYPRES estime que la diffusion papier du DDRM reste indispensable. Une mission d'appui opérationnel est réalisée dans le Var et les Alpes Maritimes sur les DICRIM : cette mission est composée de plusieurs instances telles que la sous-préfecture, son directeur de cabinet, SIDPC, DDT, CYPRES, etc.. Il rappelle qu'une exposition sur les pluies/inondations en Paca (17 panneaux) montée par la DREAL Paca est disponible, et l'échelle de hauteur d'eau (totem de 3 mètres de haut), sont à disposition des DDT et des préfectures qui le souhaitent.*

### **Echanges avec la salle**

La DDT 84 note que le CD30 s'implique fortement dans l'appui aux communes pour réaliser les DICRIM et les PCS. Dans ce cas là, il se trouve que des moyens sont disponibles et mobilisables par le CD.

La préfecture du Gard pose la question d'intégrer au DDRM le risque d'attentat. Les arbitrages nationaux semblent clairs sur le sujet, les DDRM ne concernent que les Risques Naturels. Le SIDPC de l'Hérault pose la question de l'alimentation de la base Gaspar puisque la présentation du Cypres a mentionné que cette base qui recense les PCS, les DICRIM, etc n'est pas à jour. La DGPR mentionne que son alimentation peut-être réalisée par différentes structures dont principalement les préfectures et les DDTM. Les débats dans la salle mettent en évidence des pratiques très hétérogènes au niveau de l'Arc Med « élargi ».

Selon la DREAL Occitanie, chaque département doit s'organiser en interne entre les différents services pour renseigner cette base. La DREAL Paca propose de stabiliser une vision globale sur l'ensemble des départements de l'arc méditerranéen élargi.

### **5. Dispositifs de surveillance, prévision et d'alerte**

- Bilan synthétique des systèmes de vigilance et d'alerte (Pierre-Yves VALANTIN – Chef du Pôle Hydrométrie – Service de Prévision des crues Grand Delta)
- Risque Hydro-Météorologique en Territoire de Montagne Méditerranéen - RHYTMME (Patrice MERIAUX - Coordinateur scientifique pour Irstea du projet RHYTMME 2008-2015 - IRSTEA et Frédéric ATGER - Directeur interrégional adjoint pour le sud-est à Météo-France) + témoignage du SPC Méd-Est (André MARTIN – Chef du Service de Prévision des crues Méditerranée-Est)

**Points clés :** *Pour le SPC Grand Delta, En dix ans, le territoire étudié aujourd'hui de l'Arc Med « élargi », a connu des crues moins de 10 % du temps, avec une grande majorité de vigilance jaune. Comparé à 50 % du temps au niveau national. Par contre, on a une dangerosité des crues supérieure au reste du territoire, et ce dès le jaune. S'explique notamment par le nombre important de passages à gué dans la région, qui sont à sec en temps normal. Généralement, le SPC met en jaune plusieurs tronçons du même type en simultanée (ex : Ouvèze, Aygues en même temps). L'important est donc de bien lire les bulletins qui accompagnent la carte de vigilance, car l'information sur la réaction réelle attendue des cours d'eau y est précisée, par tronçon.*

**La plate-forme RHYTMME** est un site Internet donnant accès à des informations pluviométriques et hydrologiques, élaborées à partir des mesures du réseau de radars MétéoFrance. Son produit phare est la lame d'eau radar. L'accès est gratuit pour chaque collectivité (ou autre structure comme les SDIS, les campings), la formation entièrement gérée par la DREAL PACA. Un des retours des formations réalisées est la difficulté pour les maires et autres acteurs de comprendre la place de cet outil dans l'attirail complet des outils de crise inondation. Un des grands avantages est l'estimation de l'évolution de l'évènement de pluie : combien de temps ça va durer, quel déplacement, quelle quantité horaire, etc

### **Echanges avec la salle**

Le SPC Grand Delta précise que l'abonnement à Vigicrue Flash est prévu pour les communes. L'ouverture de cet abonnement aux EPCI n'est pas programmée dans l'immédiat mais il faudra la mettre en œuvre, de manière cohérente avec le ou les bassins versants couverts par un EPCI. Il faut aussi préciser que l'avertissement automatique a été conçu pour donner une information fiable puisqu'il peut s'agir d'envoyer des SMS automatiques en pleine nuit.

La préfecture du Gard demande si des projections « 4 heures à l'avance » vont être réalisées. C'est prévu pour l'année 2017.



- Futur outil « crues soudaines / Vigicrue flash » (Bruno JANET – Chef du pôle modélisation – DGPR/SCHAPI)

**Points clés :** Le SCHAPI présente l'avertissement sur les crues soudaines qui sera prochainement mis en place. Le laps de temps entre l'avertissement et l'arrivée de l'évènement n'est pas de 24h comme pour la vigilance crue, mais seulement sur quelques heures. Les avertissements seront envoyés gratuitement aux Préfet et aux maires abonnés. Les résultats RHYTMME et les avertissements crues soudaines seront bien sûr cohérents.

#### **Echanges avec la salle**

Le SIDPC 34 demande si la plate-forme Rythmme va être déployée dans le secteur du Languedoc Roussillon. Actuellement, pour fonctionner sur le territoire de Paca, les partenaires de la région (DREAL et région) financent le maintien de cette plate-forme. Il faudrait donc trouver des financements.

Le SIDPC de la Lozère alerte Météo France sur la difficulté d'avoir une vigilance à l'échelle du département. Certains maires n'alertent plus leurs habitants car la vigilance n'est finalement pas réelle sur leur territoire. Météo France rappelle que chaque bulletin de suivi des vigilances donne déjà pas mal d'information territorialisées, un travail est réalisé pour éventuellement passer à des échelles infradépartementales.

Le SDIS 13 pose la question de la surveillance de l'Huveaune à Marseille et des cours d'eau non surveillés. Météo France rappelle que le cas de l'Huveaune est à part, en effet, la surveillance effectuée par le SPC s'arrête à l'entrée de Marseille, la surveillance est réalisée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville avec ses équipes et ses propres moyens.

Le système VigicruesFlash sera opérationnel en Corse en 2019.

## **6. Préparation à une crise « inondation »**

- Bilan des planifications existantes (ORSEC zonale et départementale) (Sébastien LAHAYE – EMIZ Sud) - 15 min – intervention SIRACED PC 13 (Christos SABANIS, Chargé de mission au SIRACED PC 13)

**Points clés :** Le Plan Orsec Inondations a été révisé. L'approfondissement du post-crise a été très important, et l'un des volets est la gestion des déchets post crise. Des fiches « cellules » ont été élaborées, par problématiques, pour la gestion du COD.

Cette présentation a mentionné que les services des DREAL, de la DDT13 ainsi que Rectorat et DASEN répondent toujours positivement sur la gestion de crise et sa préparation. Par contre, les services de la DIRECTE et de la DRFIP sont peu présents. Malgré plusieurs tentatives pour les mobiliser les Chambres Consulaires sont absentes des démarches.

- Montée en puissance de la mission Référent Départemental Inondation – RDI (Jean-Philippe LALANDE – Directeur adjoint du SCHAPI) + exemple d'une organisation RDI sur l'Aude (Eric SIDORSKI – Chef du service « prévention des risques » - DDTM de l'Aude)

**Points clés :** La DGPR travaille actuellement à la rédaction d'une nouvelle circulaire RDI afin de prendre en compte : les cours d'eau non surveillés, la submersion marine, une cartographie finalisée. L'identification des zones en points bas ou en cuvettes sera aussi demandée. Le Ministère demande aux DDT(M) de définir des niveaux de service de la mission RDI, c'est en cours d'expérimentation dans certains départements. Les cartes des Zones d'Inondations Potentielles sont en cours de réalisation, on disposera de 3 à 4 000 cartes pour la France.

Dans l'Aude, le travail sur la mission RDI propose de disposer des bons outils aux différentes échelles d'intervention.

#### **Echanges avec la salle**

La DDT84 s'interroge sur la finalité de l'outil « niveau de service ». Il s'agit de clarifier l'état des connaissances sur les territoires et de présenter à la préfecture ce que la DDT peut apporter lors d'une crise. Il permettra aussi de se donner des objectifs de progression.

La DREAL Paca rappelle le sujet des outils de gestion de crise : le Ministère de l'Intérieur conseille Synapse mais cet outil ne contient pas toutes les informations, certaines DDT utilisent leurs propres

outils ou Ogeric. La DGPR reconnaît qu'un outil unique, qui réponde à toutes les questions, dans toute la France ne semble pas réalisable. Chaque structure a son outil, qui répond à ses propres attentes. L'important est de disposer de données qui sont inter-opérables. En Aquitaine, il existe un outil qui donne de bons résultats, il peut être présenté aux autres régions.

- o [Point sur les campings exposés à des inondations à cinétique rapide \(Serge CASTEL – directeur de la DDTM des Alpes Maritimes et Fabienne FOURNIER-BERAUD – Adjointe au chef du service prévention des risques - DREAL de zone\)](#)

**Points clés :** La DDTM06 présente les actions mises en place au niveau des campings qui ont été touchés par les inondations dramatiques du 3 et 4 octobre 2015. Un décès reste à déplorer dans un camping. Il faut noter que si les pluies intenses étaient arrivées pendant la saison estivale, on peut supposer que le nombre de victimes aurait été plus important. Quatre campings gravement touchés ont été fermés, deux par les maires de Mandelieu et Biot, deux par le Préfet à Antibes et Villeneuve Loubet. Cela concerne 2 000 emplacements. Outre les pertes économiques pour la saison touristique, une réflexion doit être menée sur ces terrains pour ne pas les laisser en friches, parcs, zones d'expansion des crues. De même, il faut rechercher d'autre terrain pour reconstituer cette offre d'hébergement touristique. Une action est aussi menée par le procureur de Grasse contre un camping qui a réalisé des clôtures. Une action est aussi menée contre le camping du sourire où le propriétaire a réalisé 300 000 € de travaux sans les autorisations « loi sur l'Eau ». Il faut quand même reconnaître la responsabilité de l'Etat car ces campings avaient déjà été inondés en 2011, le danger était connu. Les maires ont souvent des liens étroits avec les propriétaires des campings. Les avocats demandent aujourd'hui une indemnisation suite aux fermetures, on ne sait pas comment les juges vont arbitrer et qui sera condamné à payer les indemnités mais il n'est pas exclu que ce soit l'Etat.

#### **Echanges avec la salle**

Le CGEDD répond à une question du SIDPC 34. La récente mission d'inspection sur les campings a rendu une première version de son rapport. Ce rapport n'est pas sorti car il est dans les circuits de relecture interne.

## **Conclusions**

### **Mme Corinne TOURASSE, Directrice de la DREAL PACA**

Cette journée a été une réussite au niveau des échanges et de la qualité des présentations. Elle a montré la nécessité de travailler en interministériel, d'avoir une culture commune, de favoriser les collaborations transversales au-delà des organisations hiérarchiques de chaque Ministère et de chaque structure afin de prendre en compte au mieux ces phénomènes de pluies intenses méditerranéennes. Il est nécessaire de mutualiser les expériences, réutiliser ce qui marche bien ailleurs. L'animation de cette communauté de travail au niveau de la zone de défense fera certainement l'objet d'une formalisation dans les prochains mois. La journée a aussi démontré le rôle fondamental des maires (PPRi, Dicrim, PCS, gestion de crise, etc). Face aux nombreux dossiers que les maires doivent traiter, il semble nécessaire d'aborder le sujet avec eux de manière plus pragmatique, plus pédagogique, disposer de cartographies faciles à interpréter. Elle a rappelé l'importance de la mission RDI qui doit être menée en interservices, interculturel, qui doit optimiser les échanges de données, le mode projet reste incontournable.

### **M. Jean-Jacques BOZABALIAN, Chef d'Etat Major de Zone**

Les phénomènes de pluies intenses méditerranéennes sont complexes à traiter. La mémoire de ces phénomènes est une donnée incontournable. Il faut réaliser que malgré les progrès techniques évoqués longuement au cours de la journée, les services de crise et de secours ne contrôlent pas les événements pendant la crise. Un travail reste à réaliser pour mieux se connaître entre les différents intervenants. Les besoins de données sont multiples et différents dans le temps, l'espace, les besoins et attentes de chaque service. Il faudra s'attacher à labelliser les données. Le sujet de réseaux sociaux n'a pas été évoqué aujourd'hui mais devra aussi être traité.